

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Rapport d'activité de la
commission des services
publics locaux 2023**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 juin 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 27 juin 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE**

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire
le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur
BATTISTELLI*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET,
Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame
de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI,
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR,
Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame
NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame
SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE,
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-
BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO,
Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur
ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE
Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI
Madame ANDRE à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture
078-200088924-20240626-24-C-35-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

N° DE DOSSIER : 24 C 35

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX POUR L'ANNÉE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur VENUS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye a créé, lors de sa séance du 25 mai 2020, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) compétente pour l'ensemble des services publics gérés par voie de gestion déléguée ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est consultée obligatoirement pour avis sur tout projet de délégation de service public, avant que le conseil municipal ne se prononce sur le lancement de la procédure, ainsi que sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Elle examine également chaque année, sur le rapport de son président :

- les rapports d'activités établis par les délégataires de service public en application de l'article L.1411-3 du CGCT ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères, visés à l'article L.2224-5 du CGCT ;
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Par délibération du 11 juin 2020, le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de saisir directement pour avis la CCSPL pour avis dans les domaines susmentionnés.

L'objet de la présente délibération est de présenter au conseil municipal un état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2023, conformément à l'avant dernier alinéa de l'article L.1413-1 du CGCT.

La Commission s'est réunie à 3 reprises en 2023, les 15 et 22 septembre 2023.

• **Séance du 15 septembre 2023 à 9h00 :**

Lors de cette séance, la Commission a examiné les rapports annuels d'activité 2023 des délégataires de service public suivants :

- Enerlay, pour la production et la distribution de chaleur,
- Grdf, pour la distribution de gaz naturel sur le territoire de la Ville,
- Liveli, pour la gestion en affermage des crèches Gramont et des Comtes d'Auvergne

Ces rapports ont été mis à disposition des membres de la CCSPL, ont fait l'objet d'une présentation en séance entre 9h00 et 12h30, puis ont été rapportés à l'ensemble des membres du conseil municipal lors de sa séance du 22 novembre 2023.

- ➔ **8 voix pour** : Monsieur Mark VENUS, Madame Marie-Claude BOUTIN, Madame Elisabeth GUYARD, Madame Karine PEYRESAUBES, Monsieur Alexandre GREVET, Monsieur Pierre JOMIER, Madame Françoise MORHANGE, Madame Martine CHAVIGNY.

• **Séance du 22 septembre 2023 à 9h00 :**

Lors de cette séance, la Commission a examiné les rapports annuels d'activité 2023 des délégataires de service public suivants :

- Dadoun, pour l'exploitation des marchés forains,
- Indigo, pour l'exploitation des parcs de stationnement Pologne et Pompidou, la conception, l'exploitation des parcs de stationnement du Château et du parc à cycles.
- Q-Park, pour la réalisation et l'exploitation en concession d'un parc de stationnement Place du Marché Neuf.

Ces rapports ont été mis à disposition des membres de la CCSPL, ont fait l'objet d'une présentation en séance entre 9h00 et 11h00, puis ont été rapportés à l'ensemble des membres du conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2023.

- ➔ **8 voix pour** : Monsieur Mark VENUS, Madame Marie-Claude BOUTIN, Madame Elisabeth GUYARD, Madame Karine PEYRESAUBES, Monsieur Alexandre GREVET, Monsieur Pierre JOMIER, Madame Françoise MORHANGE, Madame Martine CHAVIGNY.

• **Séance du 22 septembre 2023 à 11h00 :**

Lors de cette séance, la Commission a examiné le principe de délégation de service public pour la gestion des parkings souterrains de la Ville.

Le rapport sur le mode de gestion des parkings souterrains a fait l'objet d'une présentation en séance entre 11h00 et 11h30, puis ont été rapportés à l'ensemble des membres du conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2023.

- ➔ **7 voix pour** : Monsieur Mark VENUS, Madame Elisabeth GUYARD, Monsieur Alexandre GREVET, Monsieur Jocelyn JEAN BAPTISTE, Monsieur Pierre JOMIER, Madame Françoise MORHANGE, Madame Martine CHAVIGNY.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et de prendre acte du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1411-3, L.1413-1 et L.2224-5,

Vu le Code de la commande publique, en particulier ses articles L.3131-5, R.3131-2 à R.3132-4,

Considérant l'intérêt pour l'assemblée délibérante d'apprécier l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente et la nécessité de prendre acte de ces activités avant le 1^{er} juillet de chaque année,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE et prend acte du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.